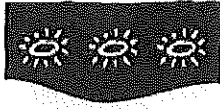


Mairie de SAINT-BONNET-EN-  
CHAMPSAUR  
(Hautes-Alpes)



Commune de  
**Saint-Bonnet**  
en Champsaur

« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit du mois de novembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 23 novembre 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents : 14**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLION et M. Christian PARISSON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

**Etaient absents : 5**

M. Paul DAVIN, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Pierre-Yves MOTTE.

**Etaient absents et représentés : 5**

M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO, M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY, M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

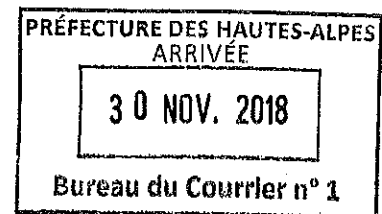
A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

**REVISION STATUTAIRE - COMPETENCES FACULTATIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHAMPSAUR VALGAUDEMAR**

Monsieur Le Maire

Rappelle que suite à sa séance du 25 septembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar a délibéré sur l'harmonisation des compétences facultatives entraînant une révision statutaire.

Donne lecture de la délibération du conseil communautaire en date du 9 Novembre 2018.



### III -Compétences facultatives

- 1) Service d'incendie et de secours : contribution financière au SDIS, extension du centre de secours de Saint Jean Saint Nicolas
- 2) Dans le cadre de la gestion des services intercommunaux (personnel et matériel de la Communauté de Communes) :
  - Mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols
  - Mise à disposition de personnels et de matériel pour pallier aux besoins des communes. Ces prestations donneront lieu à une facturation auprès des bénéficiaires.
  - Fonctionnement du RASED
- 3) Opérations sous mandats : réalisation d'opérations sous mandats pour le compte des communes membres qui conservent leur compétence et restent maître d'ouvrage, exécution dans le cadre de groupement de commande et marchés groupés pour le compte des communes.
- 4) Gestion d'un service culturel ayant pour objet la conservation, développement de la connaissance, et mise en valeur du patrimoine, c'est-à-dire de tous les éléments, matériels ou immatériels, témoignant des modes de vie présents et passés qui caractérisent et donnent leur identité aux vallées du Champsaur et du Valgaudemar.  
  
Soutien d'actions associatives portant sur le développement de la diffusion musicale, artistique et culturelle, dont le Festival de Chailhal.
- 5) Conduite d'actions de développement touristique ou agricole ayant un impact important pour le territoire dans son ensemble
  - a. Réalisation d'équipements touristiques ayant un impact économique sur une majeure partie du territoire, dont la réalisation d'une voie verte, base de loisirs du plan d'eau du Champsaur, site intercommunal de Molines en Champsaur, Site du chalet hotel du Choberney et de services dont navette touristique du Valgaudemar.
  - b. Participation à des actions contribuant au soutien de l'activité agricole du territoire dont abattoir intercommunal et salle de découpe, promotion des circuits courts de valorisation des produits locaux dans le cadre d'actions directes ou partenariales.
  - c. Événementiel à vocation agricole ou touristique à dimension territoriale,
- 6) Actions d'accompagnement en matière scolaire définies ci-après :
  - le soutien au développement de l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire de l'enseignement maternel et primaire par la prise en charge des frais de transports
  - le transport au ski des élèves du collège et le soutien de diverses actions du collège : foyer socioéducatif, association sportive
  - le RASED

- 7) Soutien de l'action associative dans le domaine sportif portant sur
- Tous les clubs sportifs du Champsaur Valgaudemar (ayant leur siège et leur activité principale dans le Champsaur Valgaudemar).  
Cette intervention s'effectuera en direction des jeunes de moins de 25 ans et dans le cadre d'une mutualisation avec les communes.
  - Evénements sportifs : participation aux événements sportifs en mesure d'apporter une réelle notoriété au territoire Champsaur Valgaudemar (dimension territoriale), liés aux activités de pleine nature.
  - Partenariat sportifs : participation ponctuelle au soutien d'1 ou 2 jeunes athlètes (moins de 25 ans) susceptibles de contribuer à la notoriété du territoire permettant d'accompagner le lancement de ces athlètes

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

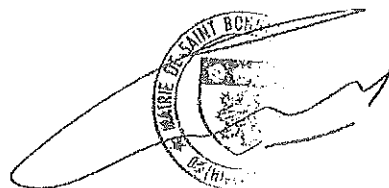
- Valider la modification des compétences facultatives de la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar telles qu'indiquées ci-dessus.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	14
représentés	5
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 28 novembre 2018

Pour copie conforme

Le Maire,  
Laurent DAUMARK



---

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Champsaur Valgaudemar**  
**PROJET DE REVISION DES STATUTS / COMPETENCES**

---

## **I -Compétences obligatoires**

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

Les équipements ayant un impact au niveau de l'aménagement de l'espace sont les suivants : aménagement de relai multifonctions sur les communes de Laye, Chabottes et Saint Julien en Champsaur, gestion d'une station de carburant à Saint Firmin.

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

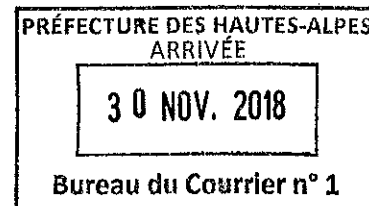
3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

## **II – Compétences optionnelles**

1°- Protection et mise en valeur de l'environnement



Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et de sa continuité les principales actions seront les suivantes :

- Assurer une coordination entre les différents acteurs du bassin versant du Drac amont pour promouvoir une gestion équilibrée et durable du réseau hydrographique et des milieux aquatiques
- Concrétiser dans le cadre de la loi sur l'eau et du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée les objectifs arrêtés dans le SAGE Drac amont et le contrat de rivière Drac amont ;
- Assurer le suivi hydrologique et piézométrique de la ressource en eau superficielle et souterraine pour améliorer la connaissance du fonctionnement des cours d'eau et des nappes alluviales ;
- Etablir des dispositions de gestion durable de la ressource en eau en vue d'assurer la continuité hydrologique et biologique des cours d'eau et de prévenir des situations de pénurie ;
- Entreprendre les études hydrauliques, géomorphologiques et de réaliser les opérations d'entretien régulier et de restauration des cours d'eau pour assurer un fonctionnement équilibré du transport solide et de la ripisylve ;
- Développer un pôle d'animation pédagogique autour de la gestion des cours d'eau.

**2° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs dans le domaine des équipements aquatiques et sports en salle définis par intérêt communautaire
  
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs dans le domaine des sports de pleine nature portant sur :
  - la randonnée pédestre, les circuits VTT, les sentiers d'interprétation.
  - l'escalade et la réalisation de via ferrata
  - le ski de fond

Les sites concernés feront l'objet d'une définition au titre de l'intérêt communautaire

- Construction, entretien et gestion des unités muséographiques d'intérêt communautaire
  
- Construction, entretien et gestion d'équipement de diffusion culturelle d'intérêt communautaire :

**3° Action sociale d'intérêt communautaire**

Construction et gestion des crèches garderie et des centres de loisirs.

Mise en œuvre et soutien d'actions dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse, et en direction des familles, définis par l'intérêt communautaire.

Maisons de santé pluridisciplinaire, construction, agrandissement et aménagement des locaux, gestion .

Maison de retraite de Saint Firmin

**4° Mise en place et gestion d'une Maison de services au public**

### III -Compétences facultatives

- 1) Service d'incendie et de secours : contribution financière au SDIS, extension du centre de secours de Saint Jean Saint Nicolas
- 2) Dans le cadre de la gestion des services intercommunaux (personnel et matériel de la Communauté de Communes) :
  - Mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols
  - Mise à disposition de personnels et de matériel pour pallier aux besoins des communes  
Ces prestations donneront lieu à une facturation auprès des bénéficiaires.
  - Fonctionnement du RASED
- 3) Opérations sous mandats : réalisation d'opérations sous mandats pour le compte des communes membres qui conservent leur compétence et restent maître d'ouvrage, coordination dans le cadre de groupement de commande et marchés groupés pour le compte des communes.
- 4) Gestion d'un service culturel ayant pour objet la conservation, développement de la connaissance, et mise en valeur du patrimoine, c'est-à-dire de tous les éléments, matériels ou immatériels, témoignant des modes de vie présents et passés qui caractérisent et donnent leur identité aux vallées du Champsaur et du Valgaudemar..

Soutien d'actions associatives portant sur le développement de la diffusion musicale, artistique et culturelle, dont le Festival de Chaillol.

- 5) Conduite d'actions de développement touristique ou agricole ayant un impact important pour le territoire dans son ensemble
  - a. Réalisation d'équipements touristiques ayant un impact économique sur une majeure partie du territoire, dont la réalisation d'une voie verte, base de loisirs du plan d'eau du Champsaur, site intercommunal de Molines en Champsaur, Site du chalet hotel du Gioberney et de services dont navette touristique du Valgaudemar.
  - b. Participation à des actions contribuant au soutien de l'activité agricole du territoire dont abattoir intercommunal et salle de découpe, promotion des circuits courts de valorisation des produits locaux dans le cadre d'actions directes ou partenariales.
  - c. Evènementiel à vocation agricole ou touristique à dimension territoriale,
- 6) Actions d'accompagnement en matière scolaire définies ci-après :
  - le soutien au développement de l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire de l'enseignement maternel et primaire par la prise en charge des frais de transports
  - le transport au ski des élèves du collège et le soutien de diverses actions du collège : foyer socioéducatif, association sportive
  - le RASED

Envoyé en préfecture le 23/10/2018  
Reçu en préfecture le 26/10/2018  
Affiché le  
ID : 005-200068096-20180925-DE138M-DE

- 7) Soutien de l'action associative dans le domaine sportif portant sur
- a. Tous les clubs sportifs du Champsaur Valgaudemar (ayant leur siège et leur activité principale dans le Champsaur Valgaudemar).  
Cette intervention s'effectuera en direction des jeunes de moins de 25 ans et dans le cadre d'une mutualisation avec les communes.
  - b. Evènements sportifs : participation aux évènements sportifs en mesure d'apporter une réelle notoriété au territoire Champsaur Valgaudemar (dimension territoriale), liés aux activités de pleine nature.
  - c. Partenariat sportifs : participation ponctuelle au soutien d'1 ou 2 jeunes athlètes (moins de 25 ans) susceptibles de contribuer à la notoriété du territoire permettant d'accompagner le lancement de ces athlètes